



Le Compte club - Procédure inscriptions aux compétitions

Maj le 03.10.2017

La majorité des engagements et toutes les pénalités des compétitions départementales seront comptabilisés dans un compte club.

Depuis ce « compte club », tous les clubs recevront une « facture compétitions » en fin de saison.

Les clubs dont la facture est strictement supérieure à 50€ à la fin de la Phase 1, recevront une facture avant le 31 décembre de la saison en cours. Le paiement devra s'effectuer avant le 15 janvier suivant.

Le championnat par équipes

En fin de Phase 2, à la date limite fixée par le responsable du Championnat par équipes :

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) et envoient, accompagné de leur bulletin d'inscription un chèque couvrant les frais d'inscription ou font un virement du montant des inscriptions.

En cours de saison :

- Les pénalités sont comptabilisées par le responsable de l'épreuve, incluses au compte club et diffusées au fur et à mesure sur la page du site dédiée à la compétition.

En fin de Phase 1 :

- Si un club souhaite inscrire une équipe en Phase 2, il en fait la demande au responsable et l'inscription sera ajoutée à la fiche « Compte Club ».

Le CF

- La Ligue se charge des inscriptions et suit ce dossier financier.
 - Les amendes : « Absence non justifiée dans les temps sans certificat médical » sur le Critérium fédéral départemental sont ajoutées dans le compte club par le responsable de l'épreuve et diffusées au fur et à mesure sur la page du site dédiée à la compétition
- Pour rappel, il faut prévenir de son absence avant le jeudi 14h30 précédent le tour.

Le Championnat Jeunes

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) et envoient leur bulletin d'inscription au responsable.
- Les frais d'inscription et les pénalités sont comptabilisés par le responsable de l'épreuve.
- Si un club souhaite inscrire une équipe pour la journée 2 ou 3, il en fait la demande au responsable et l'inscription sera ajoutée à la fiche « Compte Club »

Le Championnat Corpo et le Critérium Corpo

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) et envoient leur bulletin d'inscription au responsable.
- Les frais d'inscription sont comptabilisés par le responsable de l'épreuve.

La Coupe de l'Oise

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) et envoient leur bulletin d'inscription au responsable.
- Les frais d'inscription et les amendes sont comptabilisés par le responsable de l'épreuve.

Pour les autres compétitions :

La Coupe nationale Vétérans

La compétition des 500 points

Le Critérium Vétérans

Le Top Jeune

Les Interclubs

Les Finales par classement

Le Challenge PBM

Le Championnat de l'Oise et son tournoi de qualification

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) ou leur(s) joueurs(s) et envoient leur bulletin d'inscription au responsable de la compétition.
- Les frais d'inscription et les pénalités sont comptabilisés par le responsable de l'épreuve.
- Dès que la liste des participants est diffusée sur le site (environ 8 jours avant la compétition), tout désengagement entraîne la retenue du montant de l'inscription qui sera notée dans la fiche « Compte Club ».
- Un joueur doit prévenir de son absence, au plus tard la veille à midi. A défaut, une pénalité en plus de la retenue de son engagement sera comptée (voir tarif en cours)
- Si ce dernier présente un certificat médical scanné (ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi) avant le mardi midi, suivant la compétition au responsable de l'épreuve, l'engagement et la pénalité s'annulent.

Les stages Jeunes et les séances d'entraînement pour les adultes

- Les clubs inscrivent leur(s) joueurs(s) ou confirment la présence d'un joueur ou plusieurs joueurs sélectionné(s) et envoient, accompagné de leur bulletin d'inscription un chèque couvrant les frais de stage